

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 24 juin 2024

Date de convocation : 18/06/2024

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 017-211700869-20240624-D202406034-DE



Délibération N° 2024/06/034

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

Quorum : 14

OBJET : **MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire, FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, BOTON Monique, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine MORAUD Laurent, TREFFANDIER Nathalie, LE MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, GUÉRIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : SIAUDEAU Michel pouvoir à GIRARD Jean-Paul, LATOUCHE Céline pouvoir à GRAVELLE Jean-Luc, WATTEBLED Stéphane pouvoir à MORAUD Laurent.

Excusée : MONTALESCOT Eveline

Secrétaire de séance : TUFFET Francine.

Les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 08 avril 2024, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puisse bénéficier des services d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Dans la délibération du SDEER, cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :
« *Sur demande des collectivités membres, de leur groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.* »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis sur ce projet de modification des statuts du SDEER.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Francine TUFFET



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le